



Renforcement des capacités institutionnelles

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
- 4. Renforcement des capacités institutionnelles ;**
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

Les structures actuelles manquent cruellement de ressources humaines et sont par ailleurs inadéquates au regard des missions à accomplir. Le programme de **Renforcement des capacités institutionnelles** vise à créer un cadre institutionnel plus efficace dans la perspective d'assurer une meilleure conduite des programmes de développement du secteur agricole. Il vise aussi à garantir une meilleure capacité d'absorption des fonds mis à disposition et permettre de réaliser les objectifs de croissance d'au moins 6%, dans le cadre du PDDAA/NEPAD.

Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et l'année 2011 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 55,1 milliards de FCFA pour la période 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES STRUCTURES AGRICOLES (PUBLIQUES ET PRIVÉES)

Objectif :

Ce sous-programme vise à assurer d'une part une coordination effective des actions de toutes les parties prenantes dans le secteur, dans la perspective d'un accroissement progressif des investissements pour atteindre la cible d'au moins 10% du budget national (recommandation du PDDAA/NEPAD), tout en garantissant les charges de fonctionnement des services publics agricoles. D'autre part, il est question de promouvoir le développement de technologies qui prennent en compte l'expression réelle de la demande de la clientèle (les consommateurs, les intermédiaires économiques et les producteurs) et de l'évolution scientifique et technologique en vue d'atteindre les meilleurs niveaux de productivité au plan national et régional. Aussi les structures nationales de recherche doivent-elles accroître leurs capacités et réorienter leurs programmes de recherche à cette fin.

Activités :

- i) Renforcement dans la maîtrise de la programmation, la planification, le suivi-évaluation et la capitalisation des acquis à tous les niveaux.
- ii) Renforcement des ressources humaines au niveau des services techniques.
- iii) Renforcement des capacités des structures d'appui conseil (services techniques, ONG) pour l'accompagnement des organisations à la base.
- iv) Mise en place d'une cellule d'information et de communication pour le développement agricole.

- v) Formation et recyclage des techniciens spécialisés en pêche et en élevage.
- vi) Consolidation de la révision du cadre institutionnel du département.
- vii) Mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêt.
- viii) Renforcement des capacités des services d'encadrement sur la prise en compte des problématiques transversales (genre, droits humains, environnement, VIH/Sida) dans les interventions.
- ix) Elaboration, adoption et mise en œuvre d'une loi portant statut de chercheurs.
- x) Recrutement et gestion de carrière de chercheurs qualifiés dans les différentes structures techniques.
- xi) Revue des programmes de recherche.
- xii) Mise en œuvre de la lettre de service spécifiant les orientations stratégiques et la demande de l'Etat en matière de recherche.
- xiii) Renforcement du partenariat entre les institutions de recherche et les universités du Togo et les autres institutions de recherche de la région.

Coût estimatif : 47,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. AMÉLIORATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DU SYSTÈME D'INFORMATIONS DE MARCHÉ

Objectif :

Ce sous-programme vise à améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données agricoles pour l'aide à la planification et la formulation de politiques agricoles, et à garantir l'orientation des opérateurs sur les opportunités dans le secteur.

Activités :

- i) Recensement national agricole et amélioration du système de collecte, traitement et diffusion des données.
- ii) Définition et révision périodique des référentiels dans la conduite des enquêtes agricoles pour garantir une plus grande traçabilité des facteurs dans la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS).
- iii) Conduite de bilan saisonnier des campagnes agricoles.
- iv) Mise en place d'un système opérationnel d'informations de marché.
- v) Recensement du cheptel.
- vi) Amélioration des statistiques des pêches au Togo.
- vii) Appui au suivi statistique et à la surveillance des pêches et de l'aquaculture.
- viii) Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la culture de la résilience.

Coût estimatif : 7,3 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 4 : Renforcement des capacités institutionnelles (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration des capacités des structures d'appui (publiques et privées)	32 585,68	15 184,39	47 770,07	7 740,08	40 029,98
2. Amélioration des statistiques agricoles et du système d'information de marché	6 246,78	1 070,63	7 317,41	561,67	6 755,74
TOTAL PROGRAMME	38 832,45	16 255,02	55 087,48	8 301,75	46 785,72